# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Préservation des vers de terre dans les terres agricoles

Question écrite n° 41102

### Texte de la question

Mme Marie-Ange Magne attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur la question de la préservation des communautés de vers de terre dans les sols agricoles. Depuis les années 1970, la diversité et la masse de lombrics à l'hectare a chuté considérablement dans les terres agricoles : la baisse peut atteindre 90 % dans certaines régions. Le matériel agricole, l'utilisation importante de produits chimiques et la baisse de la fertilisation organique sont les causes principales de la disparition des vers de terre ces dernières années. Cet animal, qui n'est pas reconnu à sa juste valeur, est pourtant indispensable et représentatif de la qualité des sols. Représentant jusqu'à 80 % de la masse de poids vif dans un espace cultivé, il joue un rôle primordial dans la fertilisation des sols et doit en conséquence être préservé. En juillet 2018, le plan biodiversité lancé par le Gouvernement visait notamment à faire de l'agriculture une alliée de la biodiversité et accélérer la transition agro-écologique. De même, le « protocole vers de terre » intégré par l'observatoire agricole de la biodiversité avait pour objectif d'informer les agriculteurs et de leur proposer de participer à la collecte de données. Ce dispositif devait servir de base à des études qualitatives et quantitatives afin d'aboutir à la création d'indicateurs de biodiversité, par exemple. Trois ans plus tard, elle souhaiterait connaître les résultats et conclusions de ces différentes études, les recommandations préconisées en la matière, notamment concernant l'évolution du modèle agricole français, ainsi que l'impact effectif du plan biodiversité 2018 sur les vers de terre. Par ailleurs, elle lui demande quelles actions futures sont envisagées afin de les protéger.

### Texte de la réponse

Les invertébrés des profondeurs, dont font partie les vers de terre, sont constitutifs du sol. Garants de sa bonne santé, leur rôle est considérable : ils assurent le cycle des nutriments, la transformation du carbone ou encore la régulation des ravageurs et des maladies. La monoculture, le labour profond et les produits phytosanitaires affectent aujourd'hui cet équilibre en appauvrissant les terres. Les vers de terre représentent 0,08 % de la masse des sols. En 2011, le ministère chargé de l'agriculture lançait l'observatoire agricole de la biodiversité (OAB), un programme de sciences participatives proposant des protocoles d'observation de la biodiversité ordinaire aux agriculteurs, afin de mieux connaître la biodiversité ordinaire en milieu agricole. L'OAB est piloté par le ministère chargé de l'agriculture, dans le cadre de son engagement dans la stratégie nationale pour la biodiversité. Ce projet a démarré en 2009 pour répondre à un manque avéré d'indicateurs de suivi de l'état de la biodiversité en milieu agricole, en lien avec les pratiques. Ces indicateurs permettent aux acteurs du développement, aux décideurs et aux partenaires de la recherche de qualifier la relation entre pratiques agricoles et biodiversité. L'observatoire propose aujourd'hui cinq protocoles, dont un intitulé « Placettes vers de terre ». Les observations obtenues dans l'OAB sont réalisées par des agriculteurs volontaires. La mise en commun de ces observations permet d'établir des références et des tendances à une échelle globale. Des analyses statistiques sont réalisées par le muséum national d'histoire naturelle (coordinateur scientifique de l'observatoire) et l'université de Rennes pour tester des corrélations entre les données naturalistes et les informations complémentaires demandées dans les protocoles. Au total, l'OAB a rassemblé 1 216 agriculteurs entre 2011 et 2017, pour un total de 2 382 parcelles comprenant différents systèmes de production agricole. En

2020, une première publication scientifique a été publiée sur les résultats de l'OAB, dans Journal of Applied Ecology, suite à un travail de thèse sur ces données. Ces analyses permettent d'identifier des tendances temporelles en fonction des systèmes agricoles visés. Ce sont dans les systèmes prairiaux que les effets semblent les plus importants pour les vers de terre : leur abondance a diminué au fil des années et dépend notamment de l'âge de la prairie (plus elle est âgée, plus l'abondance en vers de terre sera élevée). Dans les systèmes en grandes cultures, un effet du travail du sol a été constaté sur l'abondance des vers de terre, avec un écart fort entre le labour profond et le semis direct. Il n'existe pas assez de données pour pouvoir présenter des tendances sur d'autres systèmes agricoles (viticulture et arboriculture notamment). Cette première étude présente ainsi les dynamiques temporelles observées et explicables par différents phénomènes. Les données caractérisant les pratiques agricoles restent toutefois assez imprécises et ne permettent pas de distinguer les différents effets des pesticides par exemple. La base de données récoltées dans le cadre de l'OAB permettra de réaliser d'autres études sur cette biodiversité agricole et de les préciser, notamment pour les vers de terre, de par l'enrichissement de la base de données chaque année. En parallèle, les études menées par l'observatoire participatif des vers de terre, dont un des protocoles est commun à celui de l'OAB, ont permis, en partenariat avec l'observatoire national de la biodiversité, de publier deux indicateurs : l'abondance des vers de terre (264 individus/m2 comptés en moyenne sur la période 2005-2015) et la biodiversité spécifique des vers de terre (six taxons de vers de terre recensés sur la période 2005-2015). Ces indicateurs ont par ailleurs été adaptés à l'échelle de la Bretagne en 2018. Ainsi, plus l'abondance et la richesse lombriciennes sont élevées, meilleur est l'état biologique du milieu considéré. Ces deux indicateurs sont plus élevés en systèmes prairiaux et agroforestiers, intermédiaires en cultures, et plus faibles en systèmes viticoles et forestiers. Enfin, dans le cadre de la prochaine politique agricole commune, le projet de plan stratégique national vise à une meilleure préservation de la biodiversité à travers la réduction des intrants chimiques, via la plupart des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) et le soutien renforcé à la conversion à l'agriculture biologique. Le maintien des éléments topographiques du paysage (comme les haies et les arbres agricoles) participe également à la préservation de la qualité des sols et de sa faune. Dans la conditionnalité, une priorité est donnée à la préservation des prairies permanentes. Par ailleurs, l'éco-régime prévoira de rémunérer l'absence de labour dans les prairies permanentes. Des MAEC dédiées à la conservation des sols accompagnent également des pratiques systémiques comme le semis direct. En conclusion, le Gouvernement œuvre à ce que la biodiversité soit mieux prise en compte dans les différents outils de pilotage nationaux et ainsi mieux protégée. Cela passe notamment par une amélioration de la connaissance sur les pratiques pouvant affecter les populations présentes dans les sols agricoles, notamment les vers de terre.

## Données clés

**Auteur :** Mme Marie-Ange Magne
**Circonscription :** Haute-Vienne (3e circonscription) - La République en Marche
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 41102
**Rubrique :** Biodiversité
**Ministère interrogé :** Agriculture et alimentation
**Ministère attributaire :** Agriculture et alimentation

## Date(s) clée(s)

**Question publiée au JO le :** 21 septembre 2021, page 6895
**Réponse publiée au JO le :** 14 décembre 2021, page 8838